

**N'AGRAFER**  
**Aucun document**

**AMICALE DU PERSONNEL – APCD 15**

**FICHE ADHÉRENT – ANNÉE 2025**



**\*\*\*\*\* L'ADHÉRENT \*\*\*\*\***

M., Mme, NOM : ..... PRÉNOM : .....

Date de naissance (OBLIGATOIRE) : .....

Célibataire  Marié(e)  Vie maritale  Pacsé  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Séparé(e)

Service : ..... Lieu de travail : .....

Actif  Retraité  EMPLOYEUR : Conseil départemental  Cantal tourisme

**Pour les CDD et les apprentis** : Date d'arrivée : ..... - Date de fin contrat.....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE .....

N° de Téléphone personnel : .....

E-MAIL personnel : .....

**\*\*\*\*\* LES AYANTS DROIT \*\*\*\*\***

**LE CONJOINT** : NOM - PRENOM..... Date de naissance : .....

**Pour qu'il soit pris en compte, fournir un justificatif de domicile à la même adresse (l'avis d'imposition convient ou quittance EDF....)**

**LES ENFANTS DE 0 A 20 ANS** (nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005) \*

**Livret de famille à fournir et à chaque changement de situation**

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	A charge permanente	Garde alternée	A charge du conjoint

**LES ENFANTS DE 21 à 25 ans** (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2004)

**Fournir certificat de scolarité 2024-2025 ou contrat apprentissage ou attestations France Travail ou situation handicap \***

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	Étudiant ou Apprenti	Demandeur d'emploi	Adulte handicapé

**Les revenus des jeunes déclarés comme ayants-droit (21-25 ans) sont alors pris en compte dans le calcul du Quotient Familial. Ils doivent joindre leur avis d'imposition à celui de leurs parents**

Toute demande d'aide ou de prestation n'est versée à l'adhérent, que dès lors que celui-ci est à jour de sa cotisation annuelle et sous réserve d'avoir fourni les justificatifs nécessaires à l'instruction de son dossier (voir ci-dessous pièces à fournir).

**Tout justificatif nécessaire à une prise en charge de l'Amicale doit être daté postérieurement à la date du paiement de la cotisation.**

Je m'engage à signaler à l'Amicale tout **changement dans ma situation personnelle ou professionnelle** (retraite, mariage, naissance, adresse postale, adresse mail, lieu de travail au sein du CD, date de fin de contrat ou départ du CD). L'Amicale se réserve le droit de vérifier les informations fournies et de prendre les mesures nécessaires en cas de fausse déclaration.

**Je soussigné(e)**, ..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'A.P.C.D.15, (à retrouver sur le site de l'Amicale, [www.apcd15.org](http://www.apcd15.org)) et certifie sincères et véritables les informations portées sur la fiche adhérent.

**Je m'engage à ne pas solliciter auprès de plusieurs organismes l'attribution d'une même prestation.**

A Aurillac, le .....

Signature de l'adhérent,

### **TARIF DE LA COTISATION 2025**

MEMBRE ACTIF ET MEMBRE RETRAITE : **25 €**

Ce tarif comprend l'adhésion annuelle ainsi que la cotisation au réseau "Club Employés" (**fournir obligatoirement une adresse mail au recto du document**)

**Dans le cadre d'un couple dont les 2 personnes travaillent au Conseil départemental,**

La 2<sup>ème</sup> adhésion est à : **20 €**

(Un seul accès "Club Employés" par foyer)

Les adhérents qui cessent de faire partie de l'Amicale en cours d'année ne pourront demander le remboursement de la cotisation, ils pourront bénéficier du Club Employés jusqu'au 31/12/2025.

Le montant est forfaitaire et il n'y a pas de règlement au prorata du nombre de mois.

- |  |         |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion A.P.C.D.15             | 25,00 € |
| <input type="checkbox"/> Adhésion A.P.C.D.15 couple CD15 | 45,00 € |
| <input type="checkbox"/> Adhésion Tempéos                | 8,00 €  |
| <input type="checkbox"/> Adhésion Cézam & Vie pratique   | 14,30 € |

**TOTAL**      \_\_\_\_\_ €

**(COCHER vos choix d'adhésion et compléter le total à régler)**

**Attention : Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, règlement uniquement par chèque ou en espèces**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion des adhésions dont le responsable est le Président(e) de l'APCD15. Les destinataires des données sont les prestataires choisis par la Commission Noël tels que le magasin de jouets ou le prestataire de chèques cadeaux.

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'APCD15 (28 avenue Gambetta -15000 AURILLAC). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

#### **CADRE RESERVE A L'AMICALE**

Mode de règlement :     Espèces     Carte bleue     Chèque N° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

Date adhésion : \_\_\_\_\_

Attestation conjoint 2025     Avis Imposition 2024 revenus 2023     Justificatif Ayant-droit 21-25 ans

Livret de famille     Justificatif domicile conjoint(e)

## Ne pas imprimer cette page lors de l'envoi de votre adhésion

-+--+--+--+--+--+--+

### PIÈCES À FOURNIR :

Les justificatifs demandés **sont obligatoires** pour le versement des prestations sociales (frais de garde, centre de loisirs, séjours scolaires, colonies, centre de vacances, l'AEH ....)

- **LIVRET DE FAMILLE** : au moins une transmission, et si modification de la composition familiale,
- **AVIS D'IMPOSITION** : 2024 sur les revenus 2023 de l'adhérent, de son conjoint et de ses enfants ayants-droit faisant une déclaration séparée,  
En cas de séparation, divorce, le livret de famille n'est pas suffisant, nous avons besoin de l'AI 2024 des revenus 2023 sur lequel votre enfant apparaît à charge),
- **ATTESTATION CONJOINT(E)** : si vous demandez à bénéficier de prestations sociales,
- **L'ALLOCATION ENFANT HANDICAPÉ** :
  - Photocopie de la décision de la commission des droits de l'autonomie de la personne handicapée,
  - Certificat administratif (délivré par le service gestionnaire du traitement) ou attestation délivrée par la CAF ou MSA certifiant le versement de l'allocation d'éducation spéciale.
- **ENFANT DE 21 À 25 ANS** : vivant au foyer. Si vous désirez bénéficier de prestations soumises au QF ou autres (tickets cinéma, Activités sportives...) vous devez nous fournir en plus le justificatif qu'il ou elle est toujours à charge (AI des parents, ou AI déclaré seul avec adresse des parents) et doit remplir une des 3 conditions ci-dessous :
  - **Étudiant** (y compris en alternance) sur présentation d'un certificat de scolarité, carte d'étudiant,
  - **Sans emploi** sur présentation d'un justificatif d'inscription à France Travail,
  - **Jeune handicapé** sur présentation d'une attestation de reconnaissance d'handicap ou de travailleur handicapé.